



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 22 juin 2022

AC 500

Porte 500, stationnement P9

18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

Sont présents :

		Présent(e)	Absent(e)	
1-	Binette, Adrien	X (virtuel)		Enseignant
2-	Labrie, Catherine	x		Enseignante
3-	Paquette, Fanny	x		Enseignante
4-	St-Jacques, Maxime	X (virtuel)		Enseignant
5-	Décoste, Lauri-Anne		x	Employée de soutien
	Trempe, Véronique	X (virtuel)		Employée de soutien (en remplacement de Mme Décoste)
6-	Gauthier, Alain	x		Parent
8-	Gagnon, Dominique	x		Parent
9-	Arès, Marie-Hélène	x		Parent
10-	Bélisle, Marie-Hélène	x		Parent
11-	Langlois, Nancy	X (virtuel)		Parent
12-	Dubé, Mélanie		x	Parent

14 -	Harvey, Frédéric	x	Parent
14 -	Bazin, Amélie		x Parent, substitut
15 -	Santerre, Axelle		x Élève
16 -	Abdi Dirieh, Zara		x Élève
17-	Brassard, Annie	x	Personnel professionnel
18-	Lafortune, Serge	x	Membre de la communauté
19-			Membre de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

x	Pierre Ménard	Directeur
x	Caroline Bouchard	Agente d'administration
x	Isabelle Legault	Direction adjointe
X (virtuel)	Ndeye Thiam	Direction adjointe
x	Anik Philippe	Direction adjointe
	Vincent Ipperciel	Direction adjointe
x	Michel Verreault	Gestionnaire d'établissement

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 30

1- a) Présence et quorum

Nous avons quorum.

b) Mot du président

Remercier tout le monde d'être présent ce soir en présence ou en virtuel pour nous permette d'adopter le budget de l'école.

La direction et les directions adjointes sont toujours en moyen de pression. Les items que ne pourrons pas être présentés ce soir seront remis à la première rencontre du mois d'août.

2- Questions du public

Aucune question du public.

3- Adoption de l'ordre du jour

046 - CÉ
20220622-01

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie-Hélène Bélisle et appuyé par Mme Fanny Paquette il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 juin 2022 ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-

Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022

046 - CÉ
20220622-02

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2022 plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Labrie et appuyé par Mme Fanny Paquette , il est résolu :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2022;

D'ADOPTER, tel que déposé (ou avec modifications), le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5- Suivis au procès-verbal

Visite des entrepôts par M. Verreault et certains membres du personnel pour faire le tri de ce qu'on peut récupérer.

6- a) Correspondance

Pas de correspondance

7 Travaux du conseil

7- a) Budget 2022-2023 de l'école

Des questions et des commentaires ont été posés.

046 - CÉ-
20220622-
03

Considérant que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire conformément à la Loi sur l'instruction publique (article 95)

Considérant que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres conformément à la Loi sur l'instruction publique (article 96.24)

Considérant les ressources allouées à l'établissement par le centre de services scolaire en vertu du cadre budgétaire;

Considérant les autres sources de revenus;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement;

Considérant qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures du centre de services scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;

Considérant que, s'il y a lieu, le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les allocations et les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire;

Il est proposé par : M. Alain Gauthier

Et appuyé par : Mme Fanny Paquette

que le budget équilibré de l'établissement, comprenant les montants suivants :

Allocations	1 511 411 \$
Revenus	216 670 \$
Total	1 728 081 \$
Dépenses totales	1 728 081 \$

soit adopté et soumis au centre des services scolaire pour son approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8

Les rapports et mots des représentants

8- a)

Mot du président

Remercier la direction pour les 6 années de service à l'école secondaire Mont-Bleu.

Souhaiter un bon été.

Dernière rencontre du conseil d'établissement le 24 août.

8- b)

Mot des représentants des élèves

Aucun élève

8- c)

Mot du représentant au comité CCSEHDAA

Aucune rencontre

8- d)

Mot du représentant au comité de parents

Aucune rencontre

8- e) Mot des représentants de la communauté

Aucun mot

8- f) Rapport du directeur - Reporté

Reporté à la réunion du mois d'août

9 Affaires nouvelles

9- a)

10- Levée de la séance

046 - CÉ
20220622-
04

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie-Hélène Bélisle ,
appuyé par Mme Dominique Gagnon, il est résolu

DE LEVER la séance ordinaire à 19h05.

Adopté le

Monsieur Alain Gauthier, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date